

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 novembre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS NON COURANTS**Actifs immobilisés**

Immobilisations incorporelles	4	1 050 289	986 693
Moins : amortissements		-857 860	-728 212
		<u>192 429</u>	<u>258 481</u>
Immobilisations corporelles	4	18 558 046	17 967 601
Moins : amortissements		-3 937 409	-2 684 111
		<u>14 620 637</u>	<u>15 283 490</u>
Immobilisations financières	5	6 189 040	6 006 947
Moins : provisions		-9 188	-9 188
		<u>6 179 852</u>	<u>5 997 759</u>

Total des actifs immobilisés **20 992 918** **21 539 730**

Autres actifs non courants **-** **-**

Total des actifs non courants **20 992 918** **21 539 730**

ACTIFS COURANTS

Stocks	6	39 167 303	58 488 966
Moins : provisions		<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>39 167 303</u>	<u>58 488 966</u>
Clients et comptes rattachés	7	109 702 900	125 174 938
Moins : provisions		-8 398 975	-9 074 572
		<u>101 303 925</u>	<u>116 100 366</u>
Autres actifs courants	8	23 762 859	28 555 039
Placements et autres actifs financiers	9	131 019	106 904
Liquidités et équivalents de liquidités	10	16 793 650	9 555 623
Total des actifs courants		181 158 756	212 806 898
TOTAL DES ACTIFS		202 151 674	234 346 628

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		16 000 000	15 711 604
Subventions d'investissement		3 625	4 125
Résultats reportés		21 938 898	12 014 332
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		87 942 523	77 730 061
Résultat de l'exercice		-15 936 301	12 712 962
Total des capitaux propres avant affectation	11	72 006 222	90 443 023
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	12 452 336	18 735 907
Provisions	13	8 303 321	6 894 212
Total des passifs non courants		20 755 657	25 630 119
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	27 281 124	38 335 253
Autres passifs courants	15	68 360 674	73 225 979
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	13 747 997	6 712 254
Total des passifs courants		109 389 795	118 273 486
Total des passifs		130 145 452	143 903 605
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		202 151 674	234 346 628

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
 (Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	17	145 693 775	192 836 036
	Autres produits d'exploitation	18	42 100	55 802
	Total des produits d'exploitation		145 735 875	192 891 838
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	6	-19 321 663	16 774 441
	Achats d'approvisionnements consommés	19	-78 184 762	-91 152 323
	Charges de personnel	20	-5 617 421	-5 653 586
	Dotations aux amortissements et aux provisions	21	-2 124 248	-5 815 918
	Autres charges d'exploitation	22	-60 201 394	-92 729 171
	Total des charges d'exploitation		-165 449 488	-178 576 557
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-19 713 613	14 315 281
Charges financières		23	-9 010 291	-6 670 898
	Produits financiers	24	11 417 865	10 982 029
	Autres pertes ordinaires	25	-167 874	-1 228 713
	Autres gains ordinaires	26	3 390 600	397 213
Résultat des activités ordinaires avant impôt			-14 083 313	17 794 912
Impôts sur le résultat		27	-1 852 988	-5 081 950
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			-15 936 301	12 712 962

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION				
,	Résultat net		-15 936 301	12 712 962
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		2 251 191	5 815 918
	Amortissements des subventions d'investissement		-500	-500
	Variations de :			
	- Stocks		19 321 663	-16 774 441
	- Clients et comptes rattachés		15 472 038	-76 342 271
	- Autres actifs courants		4 792 180	-6 020 985
	- Fournisseurs et comptes rattachés		-11 126 584	4 911 261
	- Autres passifs courants		-4 865 305	38 663 958
	- Intérêts courus		-40 511	157 600
	Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		44 188	-32 166
	Définitions de change sur trésorerie en devises		330 979	1 062 172
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		10 243 038	-35 846 492
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-761 058	-914 537
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		551	32 166
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		-	-
	Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-206 208	-2 476 241
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-966 715	-3 358 612
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
	Encaissements provenant des emprunts		12 455 648	20 039 560
	Remboursements d'emprunts (en principal)		-11 526 022	-1 856 528
	Variation des crédits de gestion (principal)		-	-2 706 750
	Dividendes distribués		-2 500 000	-1 514 503
	Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-1 570 374	13 961 779
	Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		-330 979	-1 062 172
	Variation de trésorerie		7 374 970	-26 305 497
	Trésorerie au début de l'exercice	9, 10 & 16	9 417 392	35 722 889
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	9, 10 & 16	16 792 362	9 417 392

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2020, à 50 000 000 DT et se divise en 5 000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5 000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2020 se résument comme suit :

- 1) La propagation de la pandémie de la Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et les mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la crise sanitaire en résultant, avec leurs impacts négatifs sur les activités de STEG-IS et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020 ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de lignes MT&BT et transformateurs de distribution ainsi que le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées des districts ruraux de Busokelo, Rungwe, Mbozi, Illeje et Mbeya dans la région de Mbeya (Lot 4 & Lot 5), pour les montants de 7 606 KUSD et 46 777 016 054 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 94% au 31 décembre 2019 à 96% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 3 053 KDT sur ce Projet ;
- 3) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur les travaux d'électrification rurale dans les territoires de services du centre et du centre-ouest (Wakiso, Mpigi, Lwengo, Boukomansimbi, districts de Kiruhura) - Lot 4, pour un montant de 8 056 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 90% au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 394 KDT sur ce Projet ;
- 4) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), pour un montant de 61 126 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 90% au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 16 896 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation de lignes et de branchements BT&MT dans les districts de Gatsibo, Kayonza, Ngoma et Rwamagana, province de Rwanda East, pour les montants de 5 474 KUSD et 1 472 389 321 Francs Rwandais (FRW). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 18 096 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation de lignes et de branchements BT&MT dans les districts de Huye, Nyamagabe, Nyanza, Kamonyi et Ruhango, province de Rwanda South, pour les montants de 5 810 KUSD et 1 654 960 582 Francs Rwandais (FRW). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 19 447 KDT sur ce Projet ;
- 7) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client KPLC Kenya et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation d'extensions de lignes monophasées à BT&MT et de câbles de services dans les comtés de Kwale, Mombasa, Taita-Taveta et Makueni (Lot 14), pour les montants de 7 373 KUSD et 245 040 175 Shillings Kenyans (KES). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 95% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 24 623 KDT sur ce Projet ;

- 8) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client KPLC Kenya et portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'extensions de lignes MT, de lignes monophasées BT et de câbles de services dans le cadre du programme d'électrification (Lot 2), pour les montants de 8 295 KUSD et 7 537 500 Shillings Kenyans (KES). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 89% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 20 135 KDT sur ce Projet ;
- 9) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client CEET Togo et portant sur des travaux d'électrification rurale dans le maritime, la région des plateaux et la région centrale (MPC) au Togo, pour un montant de 8 087 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 89% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 23 981 KDT sur ce Projet ;
- 10) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client TANESCO Tanzanie et portant sur des travaux d'électrification rurale pour les villages des districts de Geita, pour les montants de 2 164 KUSD et 801 534 232 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 6 964 KDT sur ce Projet ;
- 11) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux de supervision des travaux de l'interconnexion « Zano-Koupela » au Burkina Faso, pour les montants de 561 KEUR et 97 260 000 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2020, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 487 KDT sur ce Projet ;
- 12) Un chiffre d'affaires global de 145 694 KDT (dont 99,6% à l'export) en 2020, contre 192 836 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2019, soit une diminution de 47 142 KDT (environ 24%). Il provient essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Rwanda, Kenya et Togo, pour un montant cumulé de 123 179 KDT, ce qui représente environ 85% du chiffre d'affaires global ;
- 13) Une diminution de 15 472 KDT (environ 12%) des créances clients qui ont passé de 125 175 KDT fin 2019 à 109 703 KDT fin 2020 (en valeurs brutes). Elles représentent 75% du chiffre d'affaires et 54% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2020 ;
- 14) Les charges d'exploitation ont atteint 165 449 KDT en 2020, contre 178 577 KDT en 2019, soit une diminution de 13 128 KDT (environ 7%), due essentiellement à l'achèvement du projet le plus important, à savoir le Projet HT EDCL Rwanda (pour 10% en 2020 contre 60% en 2019).
- 15) Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Cameroun, Togo, Kenya et Ouganda, ont été évalués à 39 167 KDT au 31 décembre 2020, contre 58 489 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 19 322 KDT (environ 33%) ;

16) Un résultat net déficitaire de (15 936) KDT en 2020, contre un résultat net bénéficiaire de 12 713 KDT en 2019, enregistrant ainsi une dégradation de 225% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	145 736	192 892	-47 156
Charges d'exploitation	-165 449	-178 577	13 128
Résultat d'exploitation	-19 713	14 315	-34 028
Résultat financier	2 407	4 311	-1 904
Résultat exceptionnel	3 223	-831	4 054
Impôts sur le résultat	-1 853	-5 082	3 229
Résultat net de l'exercice	-15 936	12 713	-28 649

17) Une trésorerie positive de 16 792 KDT au 31 décembre 2020, contre 9 417 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 7 375 KDT (environ 78%) ;

18) Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 834 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	125
Matériel informatique	134
Équipements de bureaux	44
Matériel et outillage d'exploitation	19
Matériel de transport	414
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	98
Total en KDT	834

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2020 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révise ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Emprunts et coûts d'emprunts

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

10. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

11. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Transferts/ Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Transferts/ Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Logiciels	986 693	124 569	60 973	1 050 289	728 212	190 621	60 973	857 860	192 429	258 481
Total des immobilisations incorporelles	986 693	124 569	60 973	1 050 289	728 212	190 621	60 973	857 860	192 429	258 481
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	707 994	353 998	-	1 061 992	6 017 956	6 371 954
Constructions légères	-	26 437	-	26 437	-	681	-	681	25 756	-
Matériel de transport	347 379	413 585	-	760 964	237 113	35 750	-	272 863	488 101	110 266
Equipements de bureaux	553 413	44 192	4 913	592 692	247 788	103 566	4 913	346 441	246 251	305 625
Equipements spécifiques	356 500	-	-	356 500	71 300	35 650	-	106 950	249 550	285 200
Matériel informatique	1 082 647	134 355	51 201	1 165 801	638 213	268 834	47 981	859 066	306 735	444 434
Agencements, aménagements et installations divers	444 203	68 120	5 051	507 272	110 577	43 821	5 051	149 347	357 925	333 626
Matériel et outillage d'exploitation	321 692	18 964	1 910	338 746	73 025	30 234	1 910	101 349	237 397	248 667
Matériel & outillage spécifiques	4 372 924	-	54 467	4 318 457	564 973	441 907	13 117	993 763	3 324 694	3 807 951
Equipements intérieurs	69 164	3 291	957	71 498	33 128	12 617	788	44 957	26 541	36 036
Total des immobilisations corporelles	17 967 601	708 944	118 499	18 558 046	2 684 111	1 327 058	73 760	3 937 409	14 620 637	15 283 490
Total en DT	18 954 294	833 513	179 472	19 608 335	3 412 323	1 517 679	134 733	4 795 269	14 813 066	15 541 971

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres de participation :			3 195 613	3 195 613
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	-	-
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-9 188
Prêts au personnel à plus d'un an			63 707	13 447
Dépôts et cautionnements versés (*)			2 920 532	2 788 699
Total en DT			6 179 852	5 997 759

(*) Dont un montant de 2 394 782 DT (soit l'équivalent de 885 415 USD) faisant l'objet d'une saisie arrêt opérée par la CNSS sur des comptes bancaires en devises ouverts auprès de la STB et d'Amen Bank, et un montant de 356 060 DT relatif à la caution de 15% au titre de la vérification fiscale préliminaire contestée par la STEG-IS. Le reliquat de 169 690 DT correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple et à d'autres cautionnements versés se rapportant aux projets en cours de réalisation à l'étranger. Ils s'analysent comme suit au 31 décembre 2020 :

- Projets Tanzanie	13 978
- Projets Rwanda	15 346
- Projet Cameroun	3 799
- Projet Kenya	99 366
- Projet Togo	740
- Projet Ouganda	36 461
Total en DT	169 690

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Travaux en cours - Projets TANZANIE :	1 830 268	7 090 812
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 830 268	3 120 020
- Stock de travaux en cours	-	3 970 792
Travaux en cours - Projet CAMEROUN :	15 383 681	4 168 752
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	15 383 681	4 168 752
Travaux en cours - Projet TOGO :	18 277 034	2 982 051
- Stock de matériels électriques sur chantier	332 987	-
- Stock de travaux en cours	17 944 047	2 982 051
Travaux en cours - Projet KENYA :	2 017 280	33 243 574
- Stock de matériels électriques sur chantier	2 017 280	-
- Stock de travaux en cours	-	33 243 574
Travaux en cours - Projet OUGANDA :	1 477 588	980 882
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	980 882
- Stock de travaux en cours	1 477 588	-
Travaux en cours - Projet GUINÉE :	181 452	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	181 452	-
Travaux en cours - Projets RWANDA :	-	10 022 895
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	8 804 363
- Stock de travaux en cours	-	1 218 532
,	,	,
<i>Montant Brut en DT</i>	39 167 303	58 488 966
Moins : Provisions	-	-
<i>Montant Net en DT</i>	39 167 303	58 488 966

1) Stock de travaux en cours - Projets Cameroun et Togo

Les coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2020, sur les Projets en cours de réalisation par la STEG-IS au Cameroun et Togo totalisent respectivement 15 383 681 DT (dont un montant de 4 168 752 DT relatif à 2019) et 18 277 034 DT (dont un montant de 2 982 051 DT relatif à 2019). Ils se rapportant notamment à des **travaux exécutés par la STEG-IS et non encore acceptés par les clients étrangers** à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours.

Ainsi, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2020 au titre de ces Projets en cours de réalisation par la STEG-IS au Cameroun et Togo, malgré l'avancement des travaux estimé respectivement à 36% et à 25% au 31 décembre 2020.

2) Stocks de travaux en cours - Autres Projets

Ces stocks totalisant 5 506 588 DT, correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2020, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS en Tanzanie, Kenya, Ouganda et Guinée, et se rapportant notamment à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients export :	80 222 462	106 905 230
- EDCL Rwanda	55 491 068	72 079 697
- REA Tanzanie	772 113	7 335 376
- REA Ouganda	-	2 301 507
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	-	5 662 168
- CEET Togo	3 245 362	-
- TANESCO Tanzanie	2 259 204	-
- KPLC Kenya	3 741 706	-
- NEUC Liban	291 462	65 772
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	2 082 955	1 626 239
- MAT-DGGT Congo	5 490 812	5 945 818
- GECOL Lybie	308 336	2 126 860
- SONABEL Burkina Faso	10 554	224 401
- STEG-IS SAUDI	296 476	418 913
- MHPS Maroc	-	1 944 456
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	3 322 951	4 075 637
- Groupe Chimique Tunisien	60 740	63 200
- Electricité de Djibouti	13 910	200 373
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	343 586	505 718
- APO	-	14 110
- INTEC	-	87 320
- SITEP	22 000	7 000
- STIR	192 107	266 508
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	11 682
- CLARK ENERGY TUNISIE SERVICES	-	10 679
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	5 424
- CARTHAGO S.A.	34 761	34 778
- T.M.I	6 545	6 545
- Autres clients locaux	71 067	61 672

Clients export - produits à recevoir :	15 432 061	10 346 753
- SONABEL Burkina Faso	-	202 288
- REA Tanzanie	-	7 116 201
- EDCL Rwanda	2 508 323	-
- KPLC Kenya	7 901 317	-
- SCL Sénégal	3 671 775	-
- CEET Togo	76 183	-
- Électricité de Guinée	1 270 058	-
- MITSUBISHI	4 405	-
- REA Ouganda	-	2 844 019
- STEG-IS SAUDI	-	151 105
- GCT	-	33 140
Clients locaux - produits à recevoir :	133 383	293 225
- SITEP	-	25 500
- CPC	133 383	267 725
Clients export - retenues de garantie :	13 563 390	7 107 192
- REA Tanzanie	6 983 212	6 237 161
- EDCL Rwanda	2 173 691	-
- KPLC Kenya	3 523 859	-
- CEET Togo	882 628	-
- REA Ouganda	-	870 031
Clients locaux - effets à recevoir	8 018	16 820
<i>Montant Brut en DT</i>	109 702 900	125 174 938
Moins : Provisions (*)	-8 398 975	-9 074 572
<i>Montant Net en DT</i>	101 303 925	116 100 366
<i>(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2020 :</i>		
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102	
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	3 010 866	
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	9 844	
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	
- SOMELEC	43 786	
- IMS	7 448	
- SGS	1 344	
- GCT	39 740	
- T.M.I	6 545	
- CARTHAGO S.A.	5 950	
- POWER TURBINE TUNISIA	2 380	
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	
- Autres clients douteux (ERE, SACEM INDUSTRIE ...)	285	
<i>Total en DT</i>	8 398 975	

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs débiteurs :	5 098 871	14 839 375
- SIAME	301 511	275 789
- TUNISIE CABLES	958 396	1 328 505
- SACEM	265 941	644 593
- REVELON	82 295	-
- AMS	113 805	-
- Fournisseurs Projets Rwanda	742 036	6 758 765
- Fournisseurs Projets Tanzanie	186 653	447 295
- Fournisseurs Projet Sénégal	23 595	26 035
- Fournisseurs Projet Kenya	11 253	371 589
- Fournisseurs Projet Cameroun	1 266 827	1 545 759
- Fournisseurs Projet Togo	976 168	3 077 199
- Fournisseurs Projet Ouganda	9 060	222 083
- Fournisseurs Projet Tchad	-	4 412
- Autres fournisseurs débiteurs locaux	161 331	137 351
Etat - impôts et taxes :	15 006 221	8 555 695
- Crédit de TVA (sur déclaration)	2 376 176	2 230 831
- TVA à régulariser	5 490	11 563
- TVA - Projets Tanzanie	6 638 148	2 502 394
- TVA - Projet Kenya	2 859 575	1 419 621
- TVA - Projet Ouganda	81 538	41 724
- Acomptes provisionnels- Projets Tanzanie	55 530	-
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	1 986 337	2 230 093
- Retenues à la source - Projets Kenya	960 120	86 920
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	43 307	32 549
Personnel et comptes rattachés :	15 686	1 247
- Avances et acomptes au personnel	15 686	1 247

Suite 1 Note N°8

Sociétés du groupe :	238 833	235 093
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	238 833	235 093
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-663 583
Produits à recevoir	12 573	12 573
Comptes de régularisation actif :	3 142 156	4 811 758
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	2 612 334	3 830 980
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	529 822	980 778
Compte d'attente (Virements internes à apurer)	13 329	-
Débiteurs divers	235 190	99 298
Total en DT	23 762 859	28 555 039

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts au personnel à moins d'un an	131 019	106 904
Total en DT	131 019	106 904

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	1 671	1 751
Banques :	16 446 810	9 173 397
- Banques Siège (Tunis)	13 716 216	5 559 365
. <i>TND</i>	453 011	271 096
. <i>USD</i>	7 308 394	3 925 366
. <i>EURO</i>	5 954 811	1 362 903
- Banques Chantiers (Rwanda, Kenya, Tanzanie, Cameroun, Togo ...)	2 730 594	3 614 032
Caisses :	345 169	380 475
- Caisse Siège (Tunis)	11 212	622
- Caisses Chantiers (Rwanda, Kenya, Tanzanie, Cameroun, Togo ...)	333 957	379 853
Total en DT	16 793 650	9 555 623

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2018	50 000 000	3 947 692	11 000 000	4 625	15 278 244	80 230 561
Affectation bénéfice 2018	-	763 912	-	-	-763 912	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 500 000	-2 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2019	-	-	-	-	12 712 962	12 712 962
Soldes au 31 décembre 2019	50 000 000	4 711 604	11 000 000	4 125	24 727 294	90 443 023
Affectation bénéfice 2019	-	288 396	-	-	-288 396	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 500 000	-2 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Perte 2020	-	-	-	-	-15 936 301	-15 936 301
Soldes au 31 décembre 2020	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 625	6 002 597	72 006 222

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD (1)	7 452 336	11 235 907
STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 TND (2)	5 000 000	7 500 000
Montant Net en DT	12 452 336	18 735 907

(1) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majoré de 2,75%.

(2) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié, en 2019, d'un crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 4 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3%.

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions pour risques et charges - Siège :	4 043 321	4 394 212
- Provisions pour risques sociaux	200 000	550 891
- Provisions pour risques fiscaux	3 843 321	3 843 321
Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda	2 500 000	2 500 000
Provisions pour pertes sur marchés à achèvement futur :	1 760 000	-
- Projets KPLC Kenya	1 600 000	-
- Projet REA 3 Tanzanie	160 000	-
Total en DT	8 303 321	6 894 212

1) Provisions pour risques sociaux

Les provisions pour risques sociaux se rapportent essentiellement aux résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, notifiés en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une première reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017.

Une deuxième reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 350 891 DT afin de ramener le solde de ce passif de 550 891 DT au 31 décembre 2019 à 200 000 DT au 31 décembre 2020, en s'appuyant sur un jugement prononcé par la Cour d'Appel de Tunis en date du 27 avril 2021 en faveur de la STEG-IS et fixant le montant cumulé à payer à la CNSS à 157 867 DT (sans compter les frais).

2) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2013 à 2018. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
Sous-totaux annuels	1 221 498		1 072 540		79 693	
Total Général en DT	2 373 731					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT. Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès du tribunal compétent, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ses intérêts. Le 02 juin 2021, un jugement en premier ressort, en faveur de la STEG-IS, a été rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°8503 ; il porte annulation de l'arrêté de taxation d'office émis en 2019. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été maintenue au passif du bilan au 31/12/2020 pour cette vérification préliminaire.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de cette vérification approfondie, effectuée au cours de l'année 2019. La DGE réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes, s'analysant comme suit :

	2015		2016		2017		2018		TOTAL						
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités							
IS	44 506	26 703	-	10	80 657	24 197	1 572 894	235 934	1 984 901						
AP	120 153	80 725	-	30	-	30	187 219	42 124	430 281						
RS	1 550 115	1 116 927	1 509 783	849 990	1 378 025	596 140	3 283 423	692 000	10 976 403						
TVA	-	10	-	120	-	120	-	120	370						
TFP & FOPROLOS	10 130	6 330	2 497	1 185	8 423	2 738	3 189	558	35 050						
TCL	12 038	7 524	12 946	6 150	-	10	90 140	15 775	144 583						
CSS	-	-	-	-	-	-	241 538	39 785	281 323						
Sous-totaux annuels	2 975 161		2 382 711		2 090 340		6 404 699		13 852 911						
Pénalités à déduire									(553 024)						
Total Général en DT									13 299 887						

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la majorité des éléments de redressement, tout en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Le chef de redressement principal, fortement contesté par la STEG-IS, est le refus des vérificateurs de reconnaître le statut fiscal d'établissement stable aux projets importants réalisés à l'étranger (dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition, dont notamment : Tanzanie, Rwanda, Congo, Tchad et Sierra Leone).

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. En date du 10 novembre 2020, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en maintenant les mêmes chefs de redressement, sous réserve de la communication, par la STEG-IS, de documents probants justifiant le statut fiscal d'établissement stable pour les projets importants réalisés à l'étranger durant la période 2015-2018.

Le 23 novembre 2020, la STEG-IS a demandé de la DGE de soumettre le dossier de cette vérification approfondie de sa situation fiscale à la Commission Nationale de Conciliation.

Afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la STEG-IS, une provision pour risque fiscal a été constituée depuis l'exercice 2019 pour un montant de 3 843 321 DT, estimé avec un degré d'incertitude relativement élevé. Il va sans dire qu'un doute plane sur les montants définitifs qui seront à la charge de la STEG-IS eu égard aux circonstances actuelles.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	19 168 509	30 661 645
- STEG	4 040 038	4 173 964
- SMART LOGISTIC	32 275	1 001 553
- CONTINENTAL TOURS	128 539	115 258
- TUNISIE CABLES	146 297	4 809
- ASSURANCE STAR	72 516	-
- DISCOVERY INFORMATIQUE	18 499	-
- Fournisseurs Projets Rwanda	9 015 685	15 448 919
- Fournisseurs Projet Kenya	1 191 786	2 932 697
- Fournisseurs Projet Togo	1 887 258	1 752 004
- Fournisseurs Projets Tanzanie	83 930	2 287 491
- Fournisseurs Projet Ouganda	923 800	972 939
- Fournisseurs Projets Guinée	10 375	-
- Fournisseurs Projet Burkina Faso	-	20 989
- Fournisseurs Projet Tchad	-	26 755
- Fournisseurs Projet Sénégal	144 744	15 239
- Fournisseurs Projet Maroc	-	140 808
- Fournisseurs Projet Cameroun	234 318	82 812
- Autres fournisseurs locaux	1 238 449	1 685 408
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	1 425 069	1 642 366
- STEG	954 355	1 061 604
- Fournisseurs Projets Togo	25 734	-
- Fournisseurs Projets Kenya	193 977	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	-	22 983
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	251 003	557 779
Fournisseurs d'immobilisations :	321 312	242 027
- MAS	92 573	92 573
- INTELO	25 329	5 020
- NETWORK ASSOCIATE	57 200	-
- STRUCTURA	47 897	-
- SERENITY SOFT	38 795	-
- SITTE	-	19 868
- MEGA SYSTEM	-	15 497
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	9 550	14 657
- ADB	3 553	3 553
- Autres fournisseurs	17 352	61 796

Suite Note N°14

Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	5 471 039	4 866 057
- Fournisseurs Projets Rwanda	4 293 695	4 401 714
- Fournisseurs Projet Cameroun	-	69 213
- Fournisseurs Projet Ouganda	131 513	106 862
- Fournisseurs Projet Kenya	245 509	237 257
- Fournisseurs Projet Togo	586 713	46 417
- Fournisseurs Projet Sénégal	33 186	3 590
- Autres fournisseurs locaux	180 423	1 004
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	822 541	843 674
- SACEM INDUSTRIES	-	786 777
- REVOLON	-	56 897
- MSGI	741 673	-
- SMART LOGISTICS & SHIPPING	80 868	-
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 602	11 432
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	68 052	68 052
Total en DT	27 281 124	38 335 253

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients créditeurs (avances reçues ...):	46 460 184	50 540 275
- EDCL Rwanda (projet HT)	317 954	4 679 087
- REA 3 Tanzanie	-	318 828
- Électricité de Guinée	1 904 930	-
- EDC Cameroun	1 771 612	-
- Électricité de Djibouti	143 451	-
- Ministère de l'Énergie de Guinée	793 417	-
- MAT-DGGT Congo	320 861	1 356 015
- SERGAZ	3 780 000	-
- AER Cameroun	9 927 329	6 478 771
- CEET Togo	23 100 971	9 745 225
- TANESCO Tanzanie	-	1 146 395
- REA Ouganda	2 229 241	469 899
- KPLC Kenya	2 168 600	26 344 255
- Autres clients créditeurs	1 818	1 800
Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables situés à l'étranger :	1 610 398	1 620 250
- Retenues à la source	444 034	241 572
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	1 148 698	1 265 064
- Contribution Sociale de Solidarité	300	86 670
- TCL à payer	8 383	5 958
- Autres taxes à payer	8 983	20 986
Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables situés à l'étranger :	12 201 070	12 686 065
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	702 289	2 211 689
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	1 070 453	530 851
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 457 439	1 556 653
- TVA - projets Tanzanie	7 379 997	5 820 363
- TVA - projet Kenya	1 457 341	641 189
- Retenues à la source - projets Tanzanie	25 169	72 801
- Retenues à la source - projets Congo	11 776	11 776
- Retenues à la source - projets Rwanda	50 539	50 539
- Retenues à la source - projet Kenya	46 067	89 483
- ENR et TVA - projet PEEDU Congo	-	1 274 008
- Redevance de rétrocession - projets Congo	-	426 713
Provisions pour impôts sur les résultats d'établissements stables situés à l'étran	1 401 625	1 901 625
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	502 877	379 242
- CNSS	383 251	297 751
- CNRPS	8 249	48 204
- CAVIS	55 418	-
- Autres créditeurs	55 959	33 287

Personnel et comptes rattachés :	1 081 569	1 388 643
- Personnel rémunérations dues	60 196	70 885
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	530 649	356 617
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	250 000	476 836
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	23 000	31 200
- Prime de bilan - Direction Générale	89 858	250 305
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	27 000	112 976
- Congés à payer - Direction Générale	33 876	45 111
- Autres charges à payer	58 972	36 695
Diverses charges à payer :	5 042 266	4 649 194
- Intéressements à payer	30 974	88 034
- Indemnités d'expatriation à payer	970 111	1 067 475
- Honoraires à payer / contrats d'assistance et de représentation	737 225	413 437
- Actionnaires, dividendes à payer	2 500 000	2 500 000
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	112 290
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	691 666	467 958
<i>Total en DT</i>	68 360 674	73 225 979

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**31 décembre 2020 31 décembre 2019**

Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	13 629 620	6 416 423
- STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD	11 129 620	6 416 423
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	2 500 000	-
Intérêts courus non échus :	117 089	157 600
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	117 089	157 600
Découverts bancaires :	1 288	138 231
- AMEN Bank	-	137 470
- ATTIJARI Bank	1 288	761
<i>Total en DT</i>	13 747 997	6 712 254

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Travaux et prestations de services - exportation :	145 051 708	192 196 488
- MBEYA & PWANI Tanzanie	-	2 437 882
- EDCL Rwanda - projet HT	16 896 491	109 692 022
- EDCL Rwanda - projets East & South	37 543 362	2 213 208
- REA 3 Tanzanie	3 053 110	46 986 497
- TANESCO Tanzanie	6 964 273	-
- REA Ouganda	2 393 833	18 274 662
- KPLC Kenya	44 757 879	-
- MHPS Maroc	-	1 944 456
- CEET Togo	23 980 855	-
- NEUC Liban	321 745	327 097
- PEEDU Congo	1 035 154	-
- GECOL Lybie	322 164	2 172 688
- Électricité de Guinée	1 270 057	-
- SNE Tchad	1 678 554	2 045 701
- SCL Sénégal	3 671 775	2 400 148
- Électricité de Djibouti	-	627 275
- STEG-IS SAUDI	655 993	1 385 756
- SONABEL Burkina Faso	506 463	1 689 096
Travaux et prestations de services - marché local :	642 067	639 548
- CPC	141 180	267 725
- STIR	127 069	119 876
- SACEM INDUSTRIE	34 755	36 240
- CARTHAGO S.A.	30 450	28 875
- GCT	42 000	24 200
- SERGAZ	140 608	-
- CIMENTS DE BIZERTE	39 425	15 000
- DSİ	5 160	-
- CLARK ENERGY	-	34 250
- SITEP	22 000	25 500
- Autres clients locaux	59 420	87 882
Total en DT	145 693 775	192 836 036

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Indemnisations assurances	41 600	55 302
Total en DT	42 100	55 802

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	4 468 259	28 548 567
Matériels et fournitures - projet Kenya	2 243 945	17 757 822
Matériels et fournitures - projet Togo	25 510 656	-
Matériels et fournitures - projets Congo	-	561
Matériels et fournitures - projets Rwanda	32 241 445	26 405 667
Matériels et fournitures - projet Ouganda	998 638	10 770 566
Matériels et fournitures - projet Sénégal	1 766 638	1 518 051
Matériels et fournitures - projet Cameroun	5 394 181	1 269 444
Matériels et fournitures - autres projets	4 612	362
Equipements et outillages - divers projets	699 092	1 040 637
Produits alimentaires - divers projets	973 960	797 915
Produits pharmaceutiques - divers projets	8 333	9 410
Carburants et lubrifiants - divers projets	2 041 083	531 485
Carburants et lubrifiants - siège Tunis	28 343	45 163
Électricité	265 639	228 417
Fournitures de bureaux	439 100	454 609
Autres achats	1 100 838	1 773 647
Total en DT	78 184 762	91 152 323

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale	455 471	504 739
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	3 692 159	3 777 415
Salaires et compléments de salaires - personnel détaché	28 477	65 619
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	1 765	1 941
Congés payés (variation)	182 891	221 284
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 256 658	1 082 588
Total en DT	5 617 421	5 653 586

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 517 679	1 495 082
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 760 000	4 000 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-850 891	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes des sociétés de groupe	-	663 583
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	27 042	2 048 203
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-329 582	-2 390 950
Total en DT	2 124 248	5 815 918

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Services extérieurs :	58 773 896	91 193 991
- Intéressements servis aux détachés STEG	2 031 880	2 161 853
- Autres intéressements servis	4 344 512	5 074 740
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 637 969	1 955 155
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	2 601 793	3 488 933
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 310 567	7 756 474
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	6 471 106	5 328 623
- Travaux de sous-traitance - projet Sénégal	302 578	-
- Travaux de sous-traitance - projets Kenya	2 707 040	2 352 256
- Travaux de sous-traitance - projets Rwanda	4 196 134	28 266 382
- Travaux de sous-traitance - projets Ouganda	654 314	2 326 403
- Travaux de sous-traitance - projets Togo	3 282 482	1 309 498
- Autres sous-traitance générale	558 166	615 375
- Transports et déplacements	2 935 384	7 337 762
- Missions et réceptions	2 789 088	4 687 562
- Frais de formation	95 218	212 227
- Loyers et charges locatives - divers projets	9 436 211	9 294 444
- Autres loyers et charges locatives	9 117	57 164
- Jetons de présence	40 000	40 000
- Services bancaires et assimilés	882 259	1 186 611
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	728 647	726 927
- Primes d'assurance - siège Tunis	376 573	423 466
- Frais postaux et de télécommunications	341 029	364 042
- Dons et subventions	65 760	54 450
- Timbres de voyage	11 820	19 875
- Maintenance informatique	112 777	94 470
- Frais de publicité et publications	32 489	99 465
- Entretiens et réparations	113 650	183 741
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	5 452 617	5 587 106
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	252 716	188 987
Impôts et taxes	1 427 498	1 535 180
Total en DT	60 201 394	92 729 171

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Pertes de change matérialisées :	1 799 633	4 734 123
- Activités des établissements stables à l'étranger	1 077 398	4 491 412
- Activités hors établissements stables à l'étranger	722 235	242 711
Pertes de change non matérialisées :	5 407 361	688 540
- Activités des établissements stables à l'étranger	5 284 353	610 082
- Activités hors établissements stables à l'étranger	123 008	78 458
Pertes de change non matérialisées / CC des sociétés du groupe	-	252 077
Intérêts débiteurs des CCB	24 895	-
Intérêts des emprunts bancaires	1 760 016	962 632
Pénalités fiscales	18 386	33 526
Total en DT	9 010 291	6 670 898

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Gains de change matérialisés	2 182 649	7 614 762
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	5 662 661	422 252
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	583 323	246 335
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	16 735	-
Gains de change non matérialisés / dettes financières	1 201 178	863 999
Autres gains de change non matérialisés	357 480	1 729 418
Intérêts créditeurs des CCB	15 869	9 663
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONED Inter)	1 397 970	10 000
Produits des placements monétaires	-	85 600
Total en DT	11 417 865	10 982 029

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	-	17 670
Contribution Sociale de Solidarité	300	86 670
Pertes de créances irrécouvrables / STEG-IS Congo	-	1 116 894
Pertes de créances irrécouvrables / Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	373 057	-
Reprise / provision pour dépréciation des créances / Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	-373 057	-
Autres pertes de créances irrécouvrables	120 224	-
Perte / sortie participation STEG-IS Congo (dissoute en 2019)	-	33 660
Reprise / provision pour dépréciation participation STEG-IS Congo	-	-33 660
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	44 739	-
Autres pertes exceptionnelles	2 611	7 479
Total en DT	167 874	1 228 713

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Gains sur cession d'immobilisations	551	32 166
TVA récupérable / projets à l'étranger	1 609 321	-
Impôts et taxes devenus non exigibles / projets à l'étranger	1 700 721	-
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	2 211	36 471
Autres gains ordinaires	77 796	328 576
Total en DT	3 390 600	397 213

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°27-1</i>)	2 466	993 368
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	-	759 752
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	780 069	2 297 979
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projet Ouganda	1 070 453	1 030 851
Total en DT	1 852 988	5 081 950

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)***Exercice clos le
31 décembre 2020**

Résultat net de l'exercice	-15 936 301
Réintégations :	175 852 511
- Impôts sur les sociétés	2 466
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	167 133 053
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	8 532 651
- Pénalités fiscales	2 119
- Contribution Sociale de Solidarité	300
- Timbres de voyage	11 820
- Dotations aux provisions non déductibles	27 042
- Dons et subventions	11 150
- Cadeaux excédentaires non déductibles	4 740
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	-
- Autres charges non déductibles	4 162
- Pertes de change non réalisées en 2020	123 008
- Gains de change déduits en 2019 et réalisés en 2020	-
Déductions :	-160 272 127
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-158 444 808
- Dividendes	-1 397 970
- Reprises sur provisions non déductibles	-350 891
- Gains de change non réalisés en 2020	-
- Pertes de change réintégrées en 2019 et réalisées en 2020	-78 458
Résultat fiscal (perte)	-355 917
Moins : Produits hors exploitation :	551
- Produits des placements monétaires	-
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	551
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	1 620 224
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	978 157
Chiffre d'affaires local TTC	743 922
Impôts sur les sociétés :	2 466
- Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires local TTC)	1 488
- Minimum d'IS (0,1% du chiffre d'affaires export)	978
Acomptes provisionnels	-894 031
Retenues à la source	-20
Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)	-891 585

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés :

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES DONNÉES AU 31/12/2020							
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA	GNF	FRW
Cautions douanières	95 600	-	-	-	-	-	-	-
Autres cautions (taxation d'office ...)	3 780 000	-	221 783	-	-	-	-	-
Cautions provisoires	-	1 300 000	985 000	-	-	868 000 000	-	-
Cautions d'avance	-	6 962 616	3 062 292	-	-	544 454 726	3 066 734 421	-
Cautions définitives	-	2 615 139	3 900 478	3 981 764 841	24 835 977	394 517 983	1 533 367 210	387 853 789
Total	3 875 600	10 877 755	8 169 553	3 981 764 841	24 835 977	1 806 972 709	4 600 101 631	387 853 789

2) Garanties reçues :

Nature de la garantie	Montant en EUR
Cautions bancaires d'avances	188 012

NOTE N°29 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intérèsement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2020, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 637 969 DT et les intérêssements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 2 031 880 DT. Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 4 962 651 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT, soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2020. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 3) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 235 093 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA). En 2020, un montant de 9 920 DT a été remboursé par la société sénégalaise SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2 000 000 Francs CFA).

Au cours de l'exercice 2020, une autre avance de trésorerie non rémunérée, d'un montant de 8 320 DT, soit l'équivalent de 1 734 336 Francs CFA, a été accordée par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution. Cette avance de trésorerie a été remboursée avant la date de clôture.

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 238 833 DT, soit l'équivalent de 47 108 554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2020.

- 4)** Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 985 586 DT.

Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 4 308 537 DT.

- 5)** Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1 182 748 Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce nouveau contrat et au titre de l'exercice 2020, le montant à facturer par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution, en contrepartie de la fourniture de matériels, est de 2 686 189 DT.

Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 2 686 189 DT.

- 6)** Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 655 993 DT.

Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 296 476 DT.

NOTE N°30 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus et autres produits d'exploitation	145 735 375	192 891 338
Production stockée / Destockage de production	-19 321 663	16 774 441
PRODUCTION	126 413 712	209 665 779
Achats d'approvisionnements	-78 184 762	-91 152 323
Services extérieurs et autres charges externes	-58 773 896	-91 193 991
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	-10 544 946	27 319 465
Charges de personnel	-5 617 421	-5 653 586
Impôts et taxes	-1 427 498	-1 535 180
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-17 589 865	20 130 699
Charges financières	-9 010 291	-6 670 898
Produits financiers	11 417 865	10 982 029
Autres pertes ordinaires	-167 874	-1 228 713
Autres gains ordinaires	3 390 600	397 213
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-2 124 248	-5 815 918
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Impôts sur le résultat	-1 852 988	-5 081 950
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-15 936 301	12 712 962

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 72.006.222 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (15.936.301) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 octobre 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDI KOBBI

Expert-comptable

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intérêssements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1.637.969 DT et 2.031.880 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est créditeur de 4.962.651 DT.
- 2) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 235.093 DT, soit l'équivalent de 49.108.554 Francs CFA. En 2020, un montant de 9.920 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2.000.000 Francs CFA).

Au cours de l'exercice 2020, une autre avance de trésorerie non rémunérée d'un montant de 8.320 DT, soit l'équivalent de 1.734.336 Francs CFA, a été accordée par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution. Cette avance de trésorerie a été remboursée avant la date de clôture.

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 238.833 DT, soit l'équivalent de 47.108.554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2020.

- 3) Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 985.586 DT.

Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 4.308.537 DT.

- 4) Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1.182.748 Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce nouveau contrat et au titre de l'exercice 2020, le montant à facturer par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution en contrepartie de la fourniture de matériels s'élève à 2.686.189 DT.

Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 2.686.189 DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348.492 DT, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens et 107.600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96.827 DT (soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251.665 DT (soit l'équivalent de 107.600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92.182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301.119 DT, soit l'équivalent de 107.600 USD, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Au cours des exercices 2017 et 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 362.464 DT, soit l'équivalent de 68.523.210 Shillings Tanzaniens et 74.119 USD.

Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2020 pour un montant de 663.583 DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 655.993 DT.

Au 31 décembre 2020, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 296.476 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 7) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15.000.000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :
- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
 - Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 13.277.973 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2020. Les remboursements en principal et les soldes de cet emprunt ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

Banque / Emprunt	Solde emprunt au 01/01/2020	Mouvements 2020		Solde emprunt au 31/12/2020	Intérêts relatifs à l'exercice 2020
		Débit	Crédit		
STB / CMT USD	17.652.330	11.526.022	12.455.648	18.581.956	970.486
-	-	-	-	-	-
Total en DT	17.652.330	11.526.022	12.455.648	18.581.956	970.486

- 8) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié, en 2019, d'un crédit à moyen terme de 7.500.000 DT, accordé par la STB aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+3% ;
- Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Ce crédit, dont le montant intégral a été débloqué, n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2020 ; il a généré des intérêts pour un montant de 789.530 DT.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration et une prime de bilan. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;
 - Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.
- 2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général (*)	Directeur Général Adjoint (**)	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	397.805	57.666	-
Charges sociales légales	13.907	4.098	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	11.293	2.547	-
Jetons de présence	-	-	40.000
Total en DT	423.005	64.311	40.000

(*) Y compris une gratification de départ d'un montant de 107.328 DT, servie à l'ex-Directeur Général.

(**) Montants relatifs aux mois de janvier, février, mars et décembre de l'année 2020.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 octobre 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDI KOBBI
Expert-comptable